

02 mar 2004 -17:30

PB-Verhofstadt déplore la réaction de Tony Van Parys

Bruxelles, le 2 mars 2004.

Le Premier Ministre Guy Verhofstadt déplore la manière dont M. Van Parys rompt l'atmosphère sereine dans laquelle se déroule le procès Dutroux actuellement.

Bruxelles, le 2 mars 2004. Le Premier Ministre Guy Verhofstadt déplore la manière dont M. Van Parys rompt l'atmosphère sereine dans laquelle se déroule le procès Dutroux actuellement.

Le Premier ministre déplore la façon dont M. Van Parys rompt l'atmosphère sereine dans laquelle se déroule le procès Dutroux. Le Premier estime que les déclarations de l'ancien ministre de la Justice ne sont non seulement déplacées mais encore incorrectes. Le gouvernement est dûment conscient du fait que pendant les années précédentes, il s'est principalement axé sur l'amélioration du rôle de la victime, la modernisation des méthodes de dépistage et un meilleur fonctionnement des services policiers. Les visites de travail du Premier Ministre à Anvers et à Gand, visites auxquelles se réfère M. Van Parys, traitaient de ces problèmes et ne concernaient aucunement la composition du personnel des cours et tribunaux. Le Gouvernement, de par ces mesures, n'a, par conséquent, que donné suite aux recommandations prioritaires de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux. La résorption de l'arriéré judiciaire des cours d'appel et d'assise constitue également un important objectif du nouvel accord gouvernemental. La Ministre Onkelinx l'avait déjà annoncé au début du mois de février au sein du parlement : après Charleroi et Mons, une solution concrète sera mise sur pied pour la Cour d'Appel d'Anvers. Il en sera ainsi avant la fin du mois. En outre, le conseil des ministres extraordinaire des 30 et 31 mars 2004 se penchera sur les propositions concrètes annoncées dans l'accord gouvernemental à propos de l'organisation judiciaire plus rapide. Tout comme ce fut le cas pour la concertation octopus, le Premier Ministre invite l'opposition à coopérer de façon constructive, au sein du parlement, à la réalisation de ces propositions.